

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
8 – 2026 / N°3**

SEANCE du 22 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 1
Date de la convocation : 16.09.2026

L'an deux mil vingt- six et le vingt-deux septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARMICHAEL Benoit, Maire.

Présents : CARMICHAEL Benoit, BUND Roland, MANENT Corinne, ETENEAU Bertrand, NOYER Isabelle, MINDER Pascale, ROCHÉ Daniel, ROUX Nathalie, LARTIGUE David, BROCHIER Nicolas, JARILLOT Quentin, VEGA Marie, MANENT Anthony

**Absents excusés : DENIS-OGIER Christelle donne procuration à MANENT Corinne
VIAL Anne-Claire**

Objet : Remboursement à la SASU CAELIA de la réparation du climatiseur de l'épicerie

A la suite d'une panne de climatiseur à l'épicerie, la SASU CAELIA a fait réaliser les travaux d'entretien et de réparation. La mairie prendra en charge la réparation de la fuite soit 183 € TTC sur la facture totale de 434.88 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Avec 1 abstention et 13 voix pour :

- **ACCEPTE** le remboursement de la réparation du climatiseur pour un montant de 183 € TTC à la SASU CAELIA.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 23.09.2026

Le Maire
Benoit CARMICHAEL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 24.09.2026
Et de la réception en Préfecture le 24.09.2026

Le Maire